



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 3 avril 2026 à 18 heures 00

N°03-04-2026/025 – ELECTION DU PRESIDENT

L'An deux mille vingt-six, le trois avril à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président sortant, en date du vingt-sept mars deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Michel LEGRAND, doyen d'âge, dans la salle des fêtes de souancé-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **42** – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Nathalie BRUNET ; Rudy BUARD ; Martine CARRE-AVELINE ; Catherine CATESSON ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Laurent CHAILLOU ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Pascaline GRANGIER ; Didier HUET ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; David LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Sylvie NOMBLOT ; Brigitte OZAN ; Thierry PELLETIER ; Michel PLAZE ; Marie POIRIER ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Stéphane RONDIN ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAUT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **1** – Christelle COURTIN ;

Pouvoirs : **3**– Guy BIDAULT à Catherine CATESSON ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Gérard MORAND à Marie-Claude RIGOT ;

Secrétaire de séance : Sylvie NOMBLOT

Il est rappelé qu'en application de l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, le doyen d'âge préside la séance d'élection du président et des vice-présidents.

Il revient à Monsieur Michel LEGRAND de présider les opérations de vote pour l'élection du président.

Après avoir constaté le quorum, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance et à la constitution du bureau de vote.

Madame Sylvie NOBMLOT est désignée secrétaire de séance.

Messieurs Théo LEFEVRE et Daniel BOUYGUES sont désignés assesseurs. Ils prennent place près du président de séance.

Il est rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

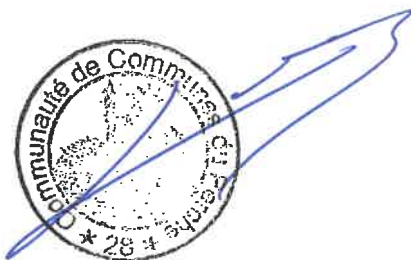
Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote et a fait constater par le président de séance qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 41 suffrages exprimés pour Monsieur Harold HUWART et 4 suffrages exprimés pour Monsieur Thierry BOUTHIER.

Monsieur Harold HUWART ayant obtenu la majorité absolue est proclamé président et est immédiatement installé.

Sylvie NOBLOT
Secrétaire de séance

Michel LEGRAND,
Doyen de l'assemblée



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :

17 AVR. 2026

15 AVR. 2026

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué

